

Instaurer les droits de la nature

Partage international n° [440](#) - Avril 2025

L'avocate néerlandaise Jessica den Outer a une formation en droit de l'environnement et est impliquée dans le mouvement international des Droits de la nature depuis 2017. En 2019, elle a été reconnue comme l'une des plus jeunes expertes en droit centré sur la Terre au sein du réseau « Harmonie avec la nature » des Nations unies. Son objectif est de familiariser un large public avec les complexités juridiques des « droits de la nature ». Elle estime également que pour sauver notre planète, nous devons reconnaître ses droits par la mise en œuvre d'une loi universellement acceptée contre l'écocide.

Selon J. den Outer, on ne peut plus nier qu'il existe une interdépendance mutuelle entre l'homme et la nature : les arbres fournissent par exemple de l'oxygène et les abeilles pollinisent les cultures. Pourtant, nous traitons la nature avec beaucoup de négligence, ce qui a pour résultat l'état inédit et catastrophique de la nature.

Selon elle, le caractère anthropocentrique de la législation environnementale qui considère l'humain avant la nature constitue le point de départ de la législation et des réglementations actuelles. En conséquence, l'homme en est venu à considérer la nature comme une propriété, quelque chose qu'il peut exploiter sans fin à son profit sans conséquence négative.

A l'inverse, elle prône une approche écocentrique du droit (où le bien-être de la nature est central). A une

époque caractérisée par le changement climatique, la perte de biodiversité et d'autres crises écologiques, on ne peut plus nous permettre de laisser perdurer les anciennes pratiques. Elle préconise de donner à la nature un statut juridique qui lui donne une voix dans notre société.

En Europe, l'écocentrisme juridique se développe. En 2020, par exemple, le Parlement européen a conseillé à la Commission européenne de donner un statut légal aux forêts primaires pour lutter contre la déforestation mondiale et la France étudie la possibilité d'accorder des droits aux fleuves du Rhône et de la Seine. Des voix s'élèvent également pour réclamer que l'« écocide », c'est-à-dire l'acte de détruire la nature, soit punissable. Le mouvement des Droits pour la nature prend de l'ampleur désormais à présent dans plus de 25 pays.

Mme den Outer comprend que l'état actuel du monde puisse induire des sentiments déprimants, mais elle appelle à faire entendre sa voix contre le changement climatique, la perte de biodiversité et la criminalité environnementale. Les changements viennent presque toujours du citoyen lambda, en commençant par les individus qui posent des questions, qui demandent aux entreprises de prendre leurs responsabilités, qui inspirent les autres en changeant leur propre comportement. De cette façon, on peut rétablir l'harmonie entre l'homme et la nature.

Sources : Recht voor de Natuur, J. den Outer ; decorrespondent.nl/jessicadenouter

Thématiques : [environnement](#)

Rubrique : [Divers](#) ()